



Santé publique

Une surmortalité masculine due à la Covid-19 Des comorbidités plus fréquentes chez les hommes

Dans *Population & Sociétés* n° 598 de mars 2022, Gilles Pinson et France Meslé décrivent la surmortalité masculine en France pour les décès liés à la Covid-19 et la comparent à celle observée habituellement pour l'ensemble des décès ⁽¹⁾.

En 2021, la France a enregistré 657 000 décès, soit 12 000 décès de moins que les 669 000 de 2020, mais 44 000 de plus que les 613 000 de 2019. Cette hausse de la mortalité par rapport à 2019 « vient pour partie de ce que la population a augmenté et a vieilli, comptant un nombre plus important de personnes âgées ».

L'espérance de vie à la naissance atteint 85,4 ans pour les femmes en 2021, contre 85,1 en 2020, soit un gain de 0,3 an. Et pour les hommes, elle atteint 79,3 ans en 2021, contre 79,1 en 2020, soit un gain de 0,2 an. Toutefois, ce gain ne permet pas de rattraper le niveau de 2019 (85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes) : l'épidémie de Covid-19 a entraîné de nombreux décès en 2020 et 2021.

En France, à tout âge, un homme a un risque de mourir dans l'année plus élevé qu'une femme du même âge. Par exemple, un homme de 70 ans a un risque de mortalité double par rapport à celui d'une femme. Il en est de même à 40 ans : le risque est double, même s'il est bien plus faible qu'à 70 ans, à la fois pour les femmes et pour les hommes.

Quelle que soit la cause de décès, il existe une surmortalité des hommes par rapport aux femmes, plus ou moins importante selon l'âge. Certains facteurs peuvent expliquer cette surmortalité masculine : les femmes sont « biologiquement moins fragiles que les hommes mais les écarts viennent surtout de leurs activités et leurs comportements ». Au cours de leur vie, les hommes ont plus fréquemment des comportements nocifs pour la santé ; ils fument plus et consomment davantage d'alcool. Les femmes, quant à elles, sont plus souvent attentives à leur santé et consultent plus fréquemment les médecins.

Pour ce qui est de la surmortalité due à la Covid-19, elle est plus importante à partir du groupe d'âge 55-64 ans car il y a probablement un plus grand risque pour les hommes d'être contaminés « du fait de leurs comportements – moindre respect des gestes barrière, plus grande interaction sociale, moins de télétravail ». Le risque peut aussi sans doute s'expliquer par les comorbidités (hypertension, diabète), « plus fréquentes chez eux à partir de la cinquantaine, qui entraîneraient une plus grande létalité ⁽²⁾ ».

Pour une personne âgée de 65 à 74 ans, le risque de décès en raison de la Covid-19 en 2020 et 2021 a été 2,4 fois plus élevé quand il s'agissait d'un homme plutôt que d'une femme. En 2019 (dernière année sans Covid-19), le risque de mourir, toutes causes confondues, a été un peu plus du double pour un homme que pour une femme chez les 65-74 ans.



Population & Sociétés
N° 598
Mars 2022

English version

La Covid-19 plus meurtrière pour les hommes que pour les femmes

Gilles Pinson et France Meslé

La Covid-19 tue plus les hommes que les femmes, mais de combien plus ? Sachant que c'est vrai aussi de la mortalité générale : en France, à tout âge, un homme a un risque de mourir dans l'année plus élevé qu'une femme du même âge. Gilles Pinson et France Meslé décrivent la surmortalité masculine en France pour les décès par Covid-19 et la comparent à celle observée habituellement pour l'ensemble des décès.

Figure 1. Surmortalité des hommes par rapport aux femmes selon l'âge et la cause de décès, France. Comparaison Covid-19 et ensemble des décès.

La France a enregistré 657 000 décès en 2021 (1), 12 000 de moins que les 669 000 de 2020, mais 44 000 de plus que les 613 000 de 2019 (voir tableau page 3). C'est une hausse de 7,1 % par rapport à 2019. Elle vient pour partie de ce que la population a augmenté et a vieilli, comptant un nombre plus important de personnes âgées. Le calcul de l'espérance de vie permet d'évaluer dans les fluctuations de la mortalité ce qui revient aux variations de la taille de la population et de sa répartition par âge, pour ne faire apparaître que ce qui tient à l'évolution des risques de décès.

L'espérance de vie à la naissance est de 79,3 ans pour les hommes en 2021, contre 79,1 en 2020, soit un gain de 0,2 an pour les hommes et 0,3 an pour les femmes. C'est un gain important, mais l'espérance de vie avait reculé de 0,2 an pour les hommes et 0,1 an pour les femmes en 2020 par rapport à 2019 en raison de l'épidémie de Covid-19. Le niveau de 2021 ne permet pas de rattraper le niveau de 2019 : 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes. L'épidémie de Covid-19 ayant entraîné un nombre de décès en 2020 et 2021.

La surmortalité masculine habituelle avec la Covid-19 ?

La hausse de l'espérance de vie en 2021 a été plus importante pour les hommes que pour les femmes, et la répartition par âge en 2021, mais elle est pour les hommes que pour les femmes.

Les hommes ont plus fréquemment des comportements nocifs pour la santé ; ils fument plus et consomment davantage d'alcool. Les femmes, quant à elles, sont plus souvent attentives à leur santé et consultent plus fréquemment les médecins.

Pour ce qui est de la surmortalité due à la Covid-19, elle est plus importante à partir du groupe d'âge 55-64 ans car il y a probablement un plus grand risque pour les hommes d'être contaminés « du fait de leurs comportements – moindre respect des gestes barrière, plus grande interaction sociale, moins de télétravail ». Le risque peut aussi sans doute s'expliquer par les comorbidités (hypertension, diabète), « plus fréquentes chez eux à partir de la cinquantaine, qui entraîneraient une plus grande létalité ⁽²⁾ ».

Pour une personne âgée de 65 à 74 ans, le risque de décès en raison de la Covid-19 en 2020 et 2021 a été 2,4 fois plus élevé quand il s'agissait d'un homme plutôt que d'une femme. En 2019 (dernière année sans Covid-19), le risque de mourir, toutes causes confondues, a été un peu plus du double pour un homme que pour une femme chez les 65-74 ans.

(1) – « La Covid-19 plus meurtrière pour les hommes que pour les femmes » (4 pages). *Population & Sociétés* est une publication de l'Institut national d'études démographiques – Ined.
(2) – La létalité renvoie au risque de mourir d'une maladie lorsqu'on en est atteint.

Par ailleurs, la première vague de Covid-19 a été meurtrière chez les jeunes adultes étrangers, en particulier chez ceux nés en Afrique ou en Asie « *car résidant souvent dans les régions les plus touchées par cette vague : Île de France, Grand-Est*), et exerçant aussi des métiers ne permettant pas le télétravail et exposant beaucoup à l'infection ». Là encore, la mortalité a été plus élevée chez les hommes que chez les femmes parmi ces étrangers nés en Afrique ou en Asie.

Chez les 65-74 ans, la proportion de personnes non vaccinées est plus élevée chez les femmes que chez les hommes : plus de 10 %, contre moins de 8 %. Cet écart pourrait venir du fait que « *les hommes auraient été considérés comme prioritaires pour la vaccination plus souvent*

que les femmes du même âge, du fait de comorbidités plus fréquentes ». Contrairement à ce qui est observé le plus souvent, « *les hommes auraient été plus attentifs à leur santé que les femmes dans le cas de la vaccination contre la Covid-19, ou au moins plus obéissants aux directives sanitaires* ».

La surmortalité masculine concernant les décès liés à la Covid-19 en France se situe dans la moyenne lorsqu'on la compare à celle observée dans d'autres pays : elle est plus élevée en Italie et en Espagne, et moindre en Angleterre-Galles et aux États-Unis. Les profils par âge présentent des ressemblances dans les pays latins (Italie, Espagne, France) avec « *une bosse très marquée entre 60 et 70 ans* ».



Associations

La désignation d'un « représentant légal » est-elle obligatoire ?

Dans son n° 656 du 1^{er} avril 2022, *JurisAssociations* publie un article intéressant sur l'organisation d'une assemblée générale constitutive. Celle-ci constitue un « *dernier espace de liberté* » avant l'application des règles de gouvernance que l'assemblée générale constitutive va justement établir.

Dans cet article, les auteurs, Jean Dalichoux, gérant du cabinet Asparagus, et Pierre Fadeuilhe, avocat au barreau de Toulouse, maître de conférences à l'Institut national polytechnique de Toulouse, précisent que « *la loi de 1901 n'exige pas de trésorier ou de secrétaire, mais un représentant légal qui est traditionnellement dénommé "président"* ».

Chacun peut lire la version actualisée de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association sur le site www.legifrance.gouv.fr : aucune mention d'un « représentant légal ». L'article 5 indique seulement que l'association doit faire connaître « *les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration* ».

Les auteurs de l'article s'embrouillent un peu plus en remarquant que « *sur le site officiel de l'administration française,*

service-public.fr, une interprétation différente est donnée ». Dans son article sur les « instances dirigeantes d'une association », le site www.service-public.fr est pourtant très clair : « *La loi 1901 ne définit pas les instances administratives d'une association. En conséquence, une association est libre de définir ses instances de fonctionnement, leurs attributions et l'instance compétente pour la représenter vis-à-vis des tiers* ». Plus loin, le site ajoute : « *L'organe habilité à représenter l'association, en tant que personne morale, vis-à-vis des tiers est en principe précisé par les statuts. Il s'agit généralement du président, mais il peut s'agir aussi d'une autre personne* ».

Ainsi, il demeure prudent de bien préciser dans les statuts qui peut représenter l'association vis-à-vis des tiers et il doit y avoir une cohérence entre, d'une part, ce que prévoient les statuts et, d'autre part, la liste des « dirigeants » transmise aux services de l'État.

Rappelons à l'occasion que les changements doivent être transmis à l'administration dans les trois mois et que ces changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils ont été déclarés.

La pensée hebdomadaire

« *L'Histoire a beaucoup à nous apprendre sur le monde. Elle nous aide à comprendre les grands mouvements de l'humanité. Tirons-en les leçons, elle nous aidera à penser l'avenir, à choisir, à décider. Et à rester modestes, car cela aussi elle nous l'enseigne. Elle a donc toute sa place dans les paroles des candidats. Quand les références à l'Histoire viennent appuyer une vision, c'est éclairant. Mais quand elles servent à cacher la misère, c'est affligeant.* »

François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef, « *Éclairant ou affligeant ?* » (éditorial), *Ouest-France* des 18 et 19 décembre 2021.